

Déclaration Liminaire Intersyndicale

Les organisations syndicales représentées au CA de l'Ircantec ont d'abord vocation à y représenter les affiliés ainsi que les allocataires d'une retraite servie par le régime. Elles ne représentent donc pas les intérêts des différentes catégories des salariés de la CDC, gestionnaire de l'Ircantec. Néanmoins, elles ne peuvent que prêter attention au climat social existant au sein de la CDC, en particulier lorsque l'Ircantec est susceptible d'être impactée.

Un conflit social agite actuellement la CDC. Une Intersyndicale, qui regroupe toutes les O.S. représentatives, a déposé un préavis de grève suite aux annonces du Directeur Général de la CDC, notamment lors du Comité Unique d'Etablissement Public (CUEP) du 12 Juin 2024, qui ouvrent la perspective d'un Plan Social pour les personnels en Contrats de Droit Public.

Un grand nombre d'entre eux verraient leurs contrats non renouvelés ou non pérennisés. Le devenir de ces salariés compétents, présents pour certains depuis plusieurs années, formés et concernés par des parcours de pérennisation, semble compromis.

L'Ircantec pourrait être directement impactée par ces réductions des effectifs. Ces personnels en contrat de droit public interviennent au quotidien dans les relations avec les affiliés, les allocataires et l'ensemble des employeurs cotisants.

Combien sont concernés par ces annonces ?

Nous nous interrogeons sur la capacité de la CDC à honorer les COG actuellement en vigueur, signées pour la plupart dans un contexte économique qui ne prévoyait pas l'inflation actuelle. Nous sommes extrêmement préoccupés par cette situation et déterminés à ce que les moyens humains affectés par la CDC à la gestion de l'institution puissent continuer à garantir :

- les objectifs de la COG actuelle, évalués par les indicateurs mis en place.
- un niveau de qualité de prestation de service maintenu vis-à-vis de l'ensemble de ses affiliés, de ses allocataires et de l'ensemble des employeurs cotisants.